

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### À quel âge peut-on conduire une moto ou un scooter ?

L'âge pour conduire un 2 ou 3 roues à moteur (moto, scooter) dépend de sa puissance.

#### Quels 2 ou 3 roues à moteur peut-on conduire à 14 ans ?

Si vous avez le BSR (catégorie AM du permis) ou un titre reconnu équivalent délivré par un pays européen, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Cyclomoteur (par exemple, scooter de 50 cm<sup>3</sup>)

Quadricycle léger à moteur. Par exemple, voiturette, quad dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>.

#### À noter

Si vous êtes né avant 1988, vous n'avez pas besoin de titre de conduite.

#### Quels 2 ou 3 roues à moteur peut-on conduire à 16 ans ?

Si vous avez le BSR (catégorie AM du permis) ou un titre reconnu équivalent délivré par un pays européen, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Cyclomoteur (par exemple, scooter de 50 cm<sup>3</sup>)

Quadricycle léger à moteur. Par exemple, voiturette, quad dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>.

#### À noter

Si vous êtes né avant 1988, vous n'avez pas besoin de titre de conduite.

Si vous avez le permis A1, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère avec ou sans side-car

Tricycle à moteur dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch )

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

#### Quels 2 ou 3 roues à moteur peut-on conduire à 18 ans ?

Si vous avez le BSR (catégorie AM du permis de conduire) ou un titre reconnu équivalent délivré par un pays européen, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Cyclomoteur. Par exemple, scooter de 50 cm<sup>3</sup>.

Quadricycle léger à moteur. Par exemple, voiturette, quad dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>.

#### À noter

Si vous êtes né avant 1988, vous n'avez pas besoin de titre de conduite.

Si vous avez le permis A1, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère avec ou sans side-car

Tricycle à moteur dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch )

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

Si vous avez le permis A2, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto avec ou sans side-car dont la puissance ne dépasse pas 35 kW (47,5 ch ) et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,2 kW par kg. La puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW .

Véhicule relevant de la catégorie A1

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

#### Quels 2 ou 3 roues à moteur peut-on conduire à 19 ans ?

Si vous avez le BSR (catégorie AM du permis) ou un titre reconnu équivalent délivré par un pays européen, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Cyclomoteur (par exemple, scooter de 50 cm<sup>3</sup>)

Quadricycle léger à moteur. Par exemple, voiturette, quad dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>.

#### À noter

Si vous êtes né avant 1988, vous n'avez pas besoin de titre de conduite.

Si vous avez le permis A1, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère avec ou sans side-car

Tricycle à moteur dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch )

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

Si vous avez le permis A2, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto avec ou sans side-car dont la puissance ne dépasse pas 35 kW (47,5 ch ) et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,2 kW par kg. La puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW .

Véhicule relevant de la catégorie A1

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

Si vous avez le permis B, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère 125 sous conditions (formation, durée du permis B, âge)

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière) (cyclomoteur, quadricycle léger à moteur).

### Quels 2 ou 3 roues à moteur peut-on conduire à 20 ans ?

Si vous avez le BSR (catégorie AM du permis de conduire) ou un titre reconnu équivalent délivré par un pays européen, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Cyclomoteur. Par exemple, scooter de 50 cm<sup>3</sup>.

Quadricycle léger à moteur. Par exemple, voiturette , quad dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>.

#### À noter

Si vous êtes né avant 1988, vous n'avez pas besoin de titre de conduite

Si vous avez le permis A1, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère avec ou sans side-car

Tricycle à moteur dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch )

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

Si vous avez le permis A2, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto avec ou sans side-car dont la puissance ne dépasse pas 35 kW (47,5 ch ) et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,2 kW par kg. La puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW .

Véhicule relevant de la catégorie A1

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

Avec le permis A, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance

Tricycle à moteur dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch )

Véhicule relevant de la catégorie A1

Véhicule relevant de la catégorie A2

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

#### Rappel

Vous pouvez suivre une formation pour obtenir le permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans.

Si vous avez le permis B, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère 125 sous conditions (formation, durée du permis B, âge)

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière) (cyclomoteur, quadricycle léger à moteur).

### Quels 2 ou 3 roues à moteur peut-on conduire à 21 ans ?

Si vous avez le BSR (catégorie AM du permis de conduire) ou un titre reconnu équivalent délivré par un pays européen, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Cyclomoteur. Par exemple, scooter de 50 cm<sup>3</sup>.

Quadricycle léger à moteur. Par exemple, voiturette, quad dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm<sup>3</sup>.

#### À noter

Si vous êtes né avant 1988, vous n'avez pas besoin de titre de conduite.

Si vous avez le permis A1, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère avec ou sans side-car

Tricycle à moteur dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch )

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

Si vous avez le permis A2, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto avec ou sans side-car dont la puissance ne dépasse pas 35 kW (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,2 kW par kg. La puissance de la moto ne peut pas résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.

Véhicule relevant de la catégorie A1

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

Avec le permis A, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance

Tricycle à moteur dont la puissance est de 15 kW maximum (20 ch)

Véhicule relevant de la catégorie A1

Véhicule relevant de la catégorie A2

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière).

### Rappel

Vous pouvez suivre une formation pour obtenir le permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans.

Si vous avez le permis B, vous pouvez conduire les véhicules suivants :

Moto légère 125 sous conditions (formation, durée du permis B, âge)

Scooter 3 roues de la catégorie L5e (y compris d'une puissance supérieure à 15 kilowatts) sous conditions (formation, durée du permis B, âge)

Véhicule relevant de la catégorie AM (brevet de sécurité routière) (cyclomoteur, quadricycle léger à moteur).

### Permis de conduire

#### Attestation et brevet de sécurité routière

Attestation de sécurité routière (ASR)

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

#### Permis moto

Permis A1 (permis 125 cm<sup>3</sup>)

Permis A2 (- de 35 kw)

Permis A (+ de 35 kw)

#### Permis B (voiture ou quadricycle lourd)

Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans (AAC)

Conduite encadrée à partir de 16 ans

Conduite supervisée à partir de 18 ans

Permis B : voiture ou camionnette

Permis B en candidat libre

Permis B1 : quadricycle lourd à moteur

Permis BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

#### Permis pour le transport de marchandises et de personnes

Permis C (+ de 3,5 t)

Permis CE (+ de 3,5 t avec remorque)

Permis C1 (entre 3,5 t et 7,5 t)

Permis C1E (entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque)

Permis D (transport + de 8 passagers)

Permis DE (transport + 8 passagers avec remorque)

Permis D1 (transport de 16 passagers maximum)

Permis D1E (transport de 16 passagers maximum avec remorque)

#### Perte, vol ou détérioration du permis de conduire

Vol

Perte

Détérioration

#### Conduite et santé

Contrôle médical pour raisons de santé

Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel

Conduite et handicap

Questions –  
Réponses

- Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?
- Quelles aides pour financer le permis de conduire ?
- Le débridage d'une moto est-il autorisé ?
- Engin non homologué (quad, mini moto, motocross ...) : quelles sont les règles (déclaration, conduite...) ?
- Quels véhicules peut-on conduire sans permis de conduire ?
- Qu'est-ce que le permis de conduire probatoire ?
- Comment faire ajouter une nouvelle catégorie sur votre permis de conduire ?
- Quels documents du véhicule sont obligatoires lors d'un contrôle routier ?

Toutes les questions réponses

#### **Et aussi...**

- BSR (catégorie AM)
- Permis A1 (moto légère)
- Permis A2
- Permis A
- Permis B
- Équipements obligatoires pour conduire une moto
- Peut-on conduire un scooter 3 roues ou une moto 125 avec le permis B ?

#### **Pour en savoir plus**

- Permis de conduire – Site ANTS  
Source : Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Site de la sécurité routière  
Source : Ministère chargé de l'intérieur

#### **Où s'informer ?**

- **Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire**  
**En ligne**  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>  
**Formulaire de contact en ligne**  
Accès au formulaire de contact  
**Par téléphone**  
**34 00** (numéro non surtaxé)  
09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger  
Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

#### **Services en ligne**

- Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous (auto-écoles, école associatives)  
Outil de recherche
- Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée...  
Téléservice

#### **Textes de référence**

- Code de la route : articles R211-1 à R211-2  
Attestations et brevet de sécurité routière
- Code de la route : articles R221-4 à R221-8  
Catégories de permis
- Code de la route : articles R311-1 à D311-4  
Catégories de véhicules (article R311-1)
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire
- Arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : *Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

Adresse : *315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon*

Tél. : *04 90 78 82 30*



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=F12789>